

Pastell : 1.4 AUTRES CONTRATS

DEC n°038/2023

DECISION

Objet : HALTE GARDERIE – Animations contées – ROCAMBOLE – 02/05 et 29/06/2023

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de prestations de Madame Christine CHARPENTIER, ROCAMBOLE
- Considérant que chaque année, la commune offre aux enfants de la Halte Garderie des animations,
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signé avec :

- Madame Christine CHARPENTIER, conteuse, – ROCAMBOLE – 23, rue des Chaufour – 59143 SAINT-MOMELIN. SIRET : 49769296200010

un contrat de prestations aux conditions ci-après :

Prestation : animation contée « le printemps – les vacances (été, mer, plage) ».

Date et durée : 02 mai et le 29 juin 2023 à 9h30 pour une durée de 20 à 30 mn par séance, dans les locaux de la Halte Garderie

Le coût des 2 interventions est de 635,52 € HT – 670,48 € TTC qui sera réglé à Mme Christine CHARPENTIER - ROCAMBOLE sur présentation d'une facture à l'issue de chaque séance.

Date de signature du devis : 27 mars 2023

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout le 27 mars 2023

Le Maire,
Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par
Transmission en Sous-Préfecture le : 28/03/2023
Publication ou notification le : 28/03/2023

Le Maire
Frédéric DEVOS

